



## Verbalisation multiples suite stationnement gênant

Par **Patricia Pillot**, le **07/04/2018** à **23:46**

Bonjour

Suite à un stationnement gênant sur voie publique durant plusieurs jours, je viens de recevoir une verbalisation multiple de 35€ X 5 jours pour cette même infraction puisque le véhicule n'a pas été déplacé.

Puis-je prétendre à ne payer qu'une seule amende et contester les suivantes et surtout à quel argument ou texte de loi puis-je me référer?

Merci à vous

Par **LESEMAPHORE**, le **08/04/2018** à **10:13**

Bonjour

Oui si les avis sont rigoureusement à la même adresse.

Vous payez la première par internet , vous téléchargerez le reçu de paiement que vous joindrez aux 4 contestations différentes .

Le motif de contestation est en référence de la jurisprudence

CC CC 30 JANVIER 2018 17-83560

CC CC 7 MAI 1995 93-84757

Cette jurisprudence étant énoncée par l'article 50 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE

DROIT A NE PAS ETRE JUGE OU PUNI PENALEMENT DEUX FOIS POUR UNE MEME INFRACTION

Par **Patricia Pillot**, le **08/04/2018** à **15:22**

merci de ce retour Lesemaphore, je vais tenter cette procédure